

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017**

Délibération
n° 2017.10.523

Rapport annuel des
administrateurs
représentant
GrandAngoulême au
conseil
d'administration de
SEMEA - Exercice
2016

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel CARTERET

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

Suppléant(s) :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Sophie BIDOIRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Bernadette FAVE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.10.523**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT GRANDANGOULEME AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEMEA - EXERCICE 2016**

Le rapport ci-joint a été rédigé en application de l'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la communauté d'agglomération de GrandAngoulême au conseil d'administration de la société d'économie mixte pour l'eau et l'environnement d'Angoulême (SEMEA).

Il concerne l'activité de la SEMEA pour l'exercice 2016.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 11 octobre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2016 des administrateurs représentant GrandAngoulême au conseil d'administration de la SEMEA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 octobre 2017

Affiché le :

24 octobre 2017



**RAPPORT ANNUEL
des administrateurs représentant le
GrandAngoulême
au conseil d'administration de la SEMEA
exercice 2016**

Le présent rapport a été rédigé en application de l'article 1524-5 du Code des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au conseil d'administration de la Société d'économie mixte pour l'eau et l'environnement d'Angoulême, RCS n° 338 489 362 Angoulême.

Il concerne l'activité de la SEMEA pour l'exercice 2016.

1 – Informations et faits marquants de l'exercice 2016

L'exercice 2016 enregistre un résultat après impôt de 164 K€, en légère progression par rapport à l'exercice 2015 au cours duquel il s'était établi à 145 K€.

Cette évolution du résultat global s'explique de la façon suivante :

- Une progression du **résultat d'exploitation** à 148 K€ (78 K€ en 2015) liée à une progression de 1,85 % du chiffre d'affaires en 2016 à 7.494 K€ (7.358 K€ en 2015), et ce néanmoins une baisse des consommations d'eau de 1,2 %. Cette hausse s'explique principalement par la facturation conjoncturelle de frais de recouvrement.
- Une progression du **résultat financier** à 69 K€ (28 K€ en 2015) due à une plus grande stabilité des marchés financiers en 2016, étant souligné que depuis 2013 l'entreprise a strictement repositionné ses placements sur des supports sécurisés.
- Un **résultat** exceptionnel de - 4 K€ (contre + 66 K€ en 2015).

Au-delà du résultat, les faits importants qui ont marqué l'exercice sont les suivants :

- Délibération de GrandAngoulême le 12 juillet 2016 sur le principe d'une gestion de son service de l'eau par sa future SPL SEMEA
- Transformation le 6 décembre 2016 de la Société d'économie mixte pour l'eau et l'environnement d'Angoulême – SEMEA en Société Publique Locale avec conservation de la dénomination commerciale SEMEA. Les actions sont toutes détenues par GrandAngoulême, sauf deux cédées au SIAEP de Champniers et une au SIAEP de La Boème.
- Désignation de treize administrateurs représentant la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême, à savoir :
Madame Véronique ARLOT
Monsieur Jacky BONNET
Madame Sylvie CARRERA
Monsieur Stéphane CHAPEAU
Monsieur Denis DOLIMONT
Madame Catherine DEBOEVERE
Madame Véronique de MAILLARD
Monsieur Armand DEVANNEAUX
Monsieur Jacques DUBREUIL
Monsieur Guy ETIENNE
Monsieur Bertrand MAGNANON
Madame Catherine PEREZ
Monsieur Yannick PERONNET
- Désignation d'un administrateur représentant le SIAEP de Champniers, à savoir :
Monsieur Bernard LEGERON
- Désignation d'un administrateur représentant le SIAEP de la Boème, à savoir :
Monsieur Didier CHAUMEAU
- Signature le 16 décembre 2016 d'un avenant au contrat d'affermage pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable prolongeant l'exploitation jusqu'au 31 mars 2017.
- Versement anticipé au 16 novembre 2016, au lieu du 15 janvier 2017, des sommes encaissées du 1er octobre au 15 novembre 2016 au titre des redevances d'assainissement collectif et non collectif et des surtaxes sur l'eau. Cela explique la variation de la trésorerie et des dettes fiscales et sociales par rapport à 2015.

2 – Evolution des charges et des produits

2-1 Evolution des charges

Le montant total des charges régresse de 2,06 % à 7.611 K€ (7.770 K€ en 2015) :

- Les **charges d'exploitation** sont stables à 7.472 K€ (7.466 K€ en 2015)
 - Les **charges de personnel** progressent de 0,5 % sur l'exercice à 2.563 K€ (2.549 K€ en 2015) pour un effectif qui reste inférieur à 50 salariés (48,87 salariés en 2016).

Les charges de personnel vont progresser en 2017, compte-tenu de la nécessité d'adapter la gestion commerciale de l'entreprise aux nouvelles procédures de recouvrement d'une part, et à l'évolution du périmètre de gestion géographique et fonctionnel de l'entreprise.
 - Les **achats** progressent fortement à 2.519 K€ (2.413 K€ en 2015) en raison d'un effort important de renouvellement du patrimoine du service (3.241 K€ contre 2.993 K€ en 2015).
- Les **charges financières** régressent à 2 K€ sur l'exercice (42 K€ en 2015).
- Les **charges exceptionnelles** régressent à 88 K€ (236 K€ en 2015 du fait d'un rappel de l'agence de l'eau) et se limitent aux dotations aux amortissements et provisions.

2-2 Evolution des produits

Le montant global des produits régresse de 1,77 % à 7.775 K€ (7.915 K€ en 2015) :

- Les **produits d'exploitation** s'établissent à un montant de 7.620 K€ en progression de 1% (7.544 K€ en 2015, 7.519 K€ en 2014, 7.484 K€ en 2013 et 7.488 K€ en 2012) ; leur évolution est contrastée suivant la nature du produit concerné :
 - Les ventes de travaux régressent de 1,5 % à 509 K€ (516 K€ en 2015), dans un contexte d'atonie du marché immobilier (travaux en lotissements, branchements...).
 - Les ventes d'eau régressent de 1,2 % en montant à 4.621 K€ (4.680 K€ en 2015) et en volume à 5.563.000 m³ (5.619.000 m³ en 2015 et 5.456.000 m³ en 2014). Cela confirme le caractère exceptionnel de 2015.
 - Les ventes d'abonnement sont stables à 1.592 K€
 - Les ventes d'eau en gros à d'autres collectivités s'expriment à 123 K€ (94 K€ en 2015).
 - Ce sont les ventes de produits accessoires pour 333 K€ (en progression de 176 K€ par rapport à 2015) qui expliquent la progression des produits d'exploitation. Mais cette hausse de la facturation de frais de contentieux est conjoncturelle, et correspond en outre à des créances difficiles à recouvrer.
- Les **produits financiers** comptabilisent les produits de placement de l'entreprise, stables à 71 K€ (70 K€ en 2015). Pour l'essentiel, les placements de l'entreprise ont été repositionnés depuis 2013 sur une vision de placement sur supports sans risque, mais dont la rentabilité s'avère limitée.
- Les **produits exceptionnels** régressent à 84 K€ (302 K€ en 2015 du fait de la reprise de dettes prescrites). 2016 est à cet égard une année plus « normale ».

3 – Analyse du résultat

3-1	Résultat global	2014	2015	2016
	Résultat avant impôt	213 K€	172 K€	213 K€
	Impôt sur les sociétés	34 K€	27 K€	49 K€
	Résultat net	179 K€	145 K€	164 K€
3-2	Résultat par nature	2014	2015	2016
	Résultat d'exploitation	142 K€	78 K€	148 K€
	Résultat financier	133 K€	28 K€	69 K€
	Résultat exceptionnel	-62 K€	66 K€	-4 K€
3-3	Résultat par activité	CA HT	Résultat	
	Gestion déléguée de services d'eau (*)	7 082 K€	41 K€	
	Activité accessoires (**)	412 K€	123 K€	

(*) L'activité de **gestion déléguée de services de distribution d'eau** constitue l'activité principale de l'entreprise et représente 94 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Ce pourcentage illustre la vulnérabilité de l'entreprise dont l'activité repose quasi-exclusivement sur un seul contrat (la délégation du service de l'eau de l'agglomération d'Angoulême, il justifie le plan d'orientation stratégique mis en place pour compenser cette vulnérabilité).

(**) Les **activités accessoires** de l'entreprise sont constituées pour l'essentiel des activités suivantes :

- la réalisation de travaux pour compte de tiers (lotisseurs, aménageurs ...)
- la gestion de compteurs divisionnaires en ensembles immobiliers
- les garanties pertes d'eau et assistance plomberie
- l'entretien des hydrants
- la radio-relève mensuelle des consommations d'eau.

Elles s'inscrivent en marge de l'activité principale de l'entreprise, en utilisant le savoir-faire de cette activité principale.

Le résultat d'exploitation qui constitue l'indicateur de la bonne santé économique de l'entreprise a progressé à 148 K€ en 2016 (78 K€ en 2015) après le rebond observé en 2014 (142 K€). Il s'explique par une légère baisse des consommations d'eau, conjuguée à une hausse conjoncturelle, en partie non pérenne, des facturations de frais contentieux.

Pour rappel, ce résultat est marqué d'une façon récurrente par l'érosion des consommations d'eau, ainsi que par la difficulté et le coût croissants du recouvrement (plus de charges et moins de recettes) qui constituent pour l'entreprise un risque majeur à long terme. Ce risque a justifié la mise en place d'une planification stratégique reposant notamment sur :

- le développement des activités accessoires de l'entreprise (comptage, entretien des hydrants, garantie perte d'eau et assistance plomberie, radio-relève des compteurs, etc.) illustrant la capacité de la SEMEA à diversifier son activité et à maintenir son équilibre d'exploitation en exploitant au mieux les connaissances et le savoir-faire de son métier de base,
- Le développement de stratégies de recouvrement efficaces.

4 – Analyse du bilan

La solidité de son bilan constitue un des points forts de l'entreprise.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice vient renforcer les **fonds propres** qui progressent à 6.616 K€ (6.452 K€ en 2015).

Les fonds propres définissent des **ressources** largement suffisantes pour couvrir le financement des **immobilisations** de l'entreprise (1.461 K€ en valeur nette 2016 contre 1.454 K€ en 2015).

Le **fonds de roulement** (excédent des ressources sur le besoin de financement des immobilisations nettes) s'établit de ce fait à un niveau appréciable de 5.601 K€.

Le **besoin en fonds de roulement** exprime le solde des besoins de financement liés à l'exploitation (essentiellement les dettes clients et le stock) rapporté aux ressources d'exploitation (constituées pour l'essentiel par les redevances et taxes perçues par l'entreprise pour comptes de tiers) et qui constituent de fait une avance de trésorerie à court terme pour l'entreprise ; il est excédentaire pour un montant de 1.978 K€.

La **trésorerie** (fonds de roulement + besoin en fonds de roulement) s'établit au 31 décembre 2016 à un montant appréciable de 7.579 K€.

5 – Perspectives pour l'exercice 2017

Un nouveau contrat de concession a été signé avec GrandAngoulême dans le cadre d'une gestion « in house » aux conditions suivantes :

- Démarrage au 1^{er} avril 2017
- Durée de 20 ans
- Extension au territoire des communes de l'ex Vallée de l'Echelle
- Extension des missions de renouvellement à l'ensemble des canalisations (tous diamètres)
- Création d'un fonds de travaux de 100 K€ par an pour la réalisation des petites extensions de canalisations
- Travaux concessifs d'un montant de 5 M€ sur 10 ans pour la réalisation des infrastructures du plan de secours, l'amélioration de la qualité de l'eau, la recherche de fuite.

2017 sera donc une année de transition avec :

- ses trois premiers mois correspondant aux conditions de l'ancien contrat de Délégation du Service Public,
- plusieurs recrutements liés à la reprise du personnel de l'ancien exploitant de la vallée de l'Echelle (2 personnes), ou liés aux besoins nouveaux nécessaires à remplir les nouvelles missions confiées à SEMEA,
- la mise en place d'un important marché de travaux pour la sous-traitance d'une partie des travaux de renouvellement de canalisation,
- des incertitudes liées au planning des travaux de dévoiement des réseaux demandés dans le cadre du projet BHNS, qui peuvent avoir une forte influence sur le résultat de l'entreprise,
- la mise en place des structures du contrôle analogue prévu dans les nouveaux statuts de la SPL.

BILAN SOCIAL

L'effectif moyen pendant l'exercice s'établit à 49,45 salariés en 2016 dont :

- 3,00 cadres
- 9,00 agents de maîtrise
- 37,45 ouvriers ou employés

La masse salariale de l'exercice est de :

- salaires : 1 751 363 euros
- charges sociales : 812 046 euros

Ainsi que signalé dans l'analyse des comptes, la masse salariale progresse de 0,5 % en 2016.

L'entreprise effectue chaque année un bilan social qui sert de base à la négociation annuelle obligatoire :

Rémunérations brutes totales annuelles SEMEA 2016 (salaires, primes et indemnités diverses)			
1 ^{er} décile	rémunérations les plus élevées	62 196	€ par salarié
2 ^{ème} décile		43 197	€ par salarié
3 ^{ème} décile		35 318	€ par salarié
4 ^{ème} décile		32 727	€ par salarié
5 ^{ème} décile	rémunération médiane	30 373	€ par salarié
6 ^{ème} décile		30 417	€ par salarié
7 ^{ème} décile		28 027	€ par salarié
8 ^{ème} décile		26 629	€ par salarié
9 ^{ème} décile	rémunérations les plus basses	24 434	€ par salarié

Le détail nominatif des rémunérations versées est communiqué chaque année au Président de l'entreprise, ce dernier n'a perçu aucune indemnité ni rémunération au titre de son mandat.

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ ENVERS LA SEMEA

A la date du 31 décembre 2016, les engagements de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans la SEMEA sont les suivants :

- **Capital social**

La participation de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans le capital social de la SEMEA s'établit à 2.098.500 euros, soit 8.394 actions de 250 euros.

Cette participation représente 90,8 % du capital de l'entreprise.

- **Garanties d'emprunt**

GrandAngoulême n'a garanti aucun emprunt contracté par la SEMEA.

- **Avances**

GrandAngoulême n'a procédé à aucune avance à compte d'associé à la SEMEA.

APPORTS DE LA SEMEA A LA COLLECTIVITÉ

- **Ressources procurées à la collectivité**

Les sommes reversées par la SEMEA à la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au cours de l'exercice 2016 ont été les suivantes :

- redevance annuelle prévue par le traité d'affermage d'Angoulême : 889.595 €,
- versement de dividendes : néant.

EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

A la date du 31 décembre 2016, le conseil d'administration de la SEMEA était composé de 15 administrateurs :

- 13 administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême
 - Madame Véronique ARLOT
 - Monsieur Jacky BONNET
 - Madame Sylvie CARRERA
 - Monsieur Stéphane CHAPEAU
 - Monsieur Denis DOLIMONT
 - Madame Catherine DEBOEVERE
 - Madame Véronique de MAILLARD
 - Monsieur Armand DEVANNEAUX
 - Monsieur Jacques DUBREUIL
 - Monsieur Guy ETIENNE
 - Monsieur Bertrand MAGNANON
 - Madame Catherine PEREZ
 - Monsieur Yannick PERONNET
- 1 administrateur représentant le SIAEP de Champniers, à savoir :
Monsieur Bernard LEGERON
- 1 administrateur représentant le SIAEP de la Boëme, à savoir :
Monsieur Didier CHAUMEAU

Le conseil d'administration n'avait pas éprouvé le besoin de rédiger et de mettre en œuvre un règlement intérieur pour gérer les modalités de son fonctionnement. Il est prévu dans adopter un au cours de l'année 2017, en raison de la mise en place du contrôle analogue de la société par la collectivité.

Au cours de l'exercice 2016 il s'est réuni 4 fois :

- **le 25 mai 2016**

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	11
Taux de présence (en %)	92 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil du 22 mai 25015
- 2 - Approbation des comptes pour 2015
- 3 - Convocation de l'assemblée générale ordinaire pour approbation des comptes de l'exercice
- 4 - Transformation de la SEMEA en SPL
- 5 - Achat du site de Lunesse
- 6 - Questions diverses

- le 13 juillet 2016

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	7
Taux de présence (en %)	58 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 25 mai 2016,
- 2 - Constatation de la réalisation définitive des résolutions votées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 février 2015,
- 3 - Modifications corrélatives des statuts de la Société,
- 4 - Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de publicité consécutives,
- 5 - Questions diverses.

- le 10 octobre 2016

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	11
Taux de présence (en %)	92 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Projet de rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire
- 2 - Projet d'articles particuliers des statuts
- 3 - Projets de résolutions pour l'Assemblée générale extraordinaire
- 4 - Projet de statuts approuvé le 12 juillet 2016 par GrandAngoulême
- 5 - Projet de règlement intérieur du Conseil d'administration
- 6 - Délibérations de GrandAngoulême du 12 juillet 2016.

- le 12 décembre 2016

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	12
Taux de présence (en %)	80 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 octobre 2016
- 2 - Constat du changement des administrateurs représentant la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême et de la désignation des administrateurs représentant le SIAEP de la Région de Champniers et le SIAEP de la Boème
- 3 - Désignation du Président
- 4 - Direction générale de la société
- 5 - Questions diverses

Ces réunions se sont tenues au siège social de la SEMEA, 2 rue Bernard Lelay à Angoulême.

Le Commissaire aux Comptes est systématiquement convoqué à toutes les réunions et a participé à toutes les réunions précitées.

Les débats du conseil ont été menés par Monsieur Denis DOLIMONT, ès qualité de Président Directeur Général de l'entreprise.

Concernant les comptes annuels, il est d'usage que le conseil audite d'abord le Directeur et les services financiers de la SEMEA pour entendre ensuite le Commissaire aux Comptes.

Concernant les autres questions à l'ordre du jour, le conseil a audité simplement le Président, en procédant le cas échéant à une consultation du Commissaire aux Comptes.

Le secrétariat des séances a été assuré par le Directeur d'établissement.

Les procès-verbaux des réunions ont été transmis à chaque administrateur moins d'un mois après chaque réunion, et n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou observation.

EXERCICE DU MANDAT DE PRESIDENT

La présidence de l'entreprise est assurée par Monsieur Denis DOLIMONT, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême

Ce dernier préside le comité de Direction qui se réunit chaque mois et qui associe l'encadrement supérieur de l'entreprise.

Le rôle du comité de direction est d'assurer le pilotage opérationnel de l'entreprise ; il donne lieu à une main courante de réunion.

Monsieur Denis DOLIMONT est destinataire du contrôle de gestion mensuel qui est commenté en comité de Direction.

Par délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2015, puis du 6 décembre 2016, Monsieur Denis DOLIMONT a délégué la Direction opérationnelle de l'entreprise à Monsieur François GILBERT, Directeur de la SEMEA, en excluant de cette délégation les points suivants :

- La signature de tout contrat ou marché induisant un engagement de dépense excédant 100.000 € par an,
- La signature des contrats de délégation de services publics,
- La signature des contrats de prêt ou d'emprunt de l'entreprise,
- La signature ab initio des contrats d'assurance,
- La signature des actes se rapportant à l'achat ou à la vente des biens immobiliers,
- La signature des contrats de partenariat publicitaire, hors insertion publicitaire en journaux municipaux,
- La signature des chèques ou des virements de versement des dividendes,
- La signature des frais de mission et de déplacement du Directeur.

En foi de quoi, les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême au Conseil d'administration de la SEMEA ont approuvé le présent rapport rédigé en application de l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.